



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 16884

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des responsables du spectacle vivant vis-à-vis des financements accordés par l'État. Après avoir manifesté leur mécontentement face au budget alloué à l'expression culturelle pour 2008, ces derniers viennent d'apprendre que l'enveloppe supplémentaire d'un montant de 34,8 millions d'euros débloquée en décembre dernier ne leur serait pas entièrement attribuée. Ainsi, au-delà des récentes assurances qu'elle leur a données, les professionnels du spectacle vivant s'interrogent sur les moyens que le Gouvernement entend accorder à une politique culturelle accessible à tous et espèrent que, lors des "Entretiens de Valois", cette question sera abordée. Aussi, souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'année 2008 ne marque pas un recul mais une stabilisation des financements alloués par le Gouvernement au spectacle vivant, dans le cadre général de la remise à plat de l'ensemble de ses financements et de ses politiques d'intervention, initiée dans le processus de révision générale des politiques publiques. Dans ce contexte, les financements mis en oeuvre supposent une approche concertée de leur évolution avec les principaux partenaires financiers de la culture en France que sont les collectivités territoriales, qui mettent en place plus de 2/3 des crédits publics dans ce domaine. C'est pour cette raison que le ministère de la culture et de la communication a décidé de lancer les « Entretiens de Valois », afin de tracer les perspectives d'évolution du secteur du spectacle vivant en dialoguant avec les collectivités territoriales, les employeurs, les salariés du spectacle vivant et les artistes. Le ministère de la culture et de la communication s'assigne toujours pour objectifs d'oeuvrer pour l'accès du plus grand nombre à la culture et de favoriser la diversité des approches créatives et des esthétiques. A l'orédu 5e anniversaire de la création d'un ministère de plein exercice pour la culture, les fonds qu'il consacre à cette mission sont encore essentiels par leur effet de levier. Mais c'est aussi par la pertinence de leur utilisation, la rigueur et l'indépendance dans leur allocation que doit se distinguer ce ministère. Se redonner des marges d'action suppose aussi l'examen des situations acquises, afin que l'État puisse continuer d'apporter son aide à des créateurs qui oeuvrent au rayonnement de notre pays comme à ceux qui renouvellent la création. Enfin, ce ministère souhaite également mettre l'accent sur une meilleure diffusion des oeuvres, garantes aussi de l'accès des citoyens à la culture.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16884

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1318

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6755